



Compte administratif et compte de gestion 2014

Rapport n° CD/2015/21

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le compte administratif pour 2014.

Confronté à une première baisse importante des dotations d'Etat en 2014, le Département du Bas-Rhin a également subi une correction brutale de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entraînant pour la première fois une baisse réelle des recettes de fonctionnement. La bonne gestion dont témoigne un certain nombre d'indicateurs financiers d'une part, les nouvelles recettes d'autre part n'ont pas été suffisantes pour contrer pleinement ces effets. Acteur principal des solidarités, le Département connaît encore des augmentations de dépenses concentrées dans le domaine social.

Les grands indicateurs financiers du Département restent à de bons niveaux mais leur dégradation doit servir d'alerte devant les baisses accentuées des dotations d'Etat dans les trois prochaines années.

Le compte administratif 2014 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents : diminution des dépenses d'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré des dépenses sociales (notamment RSA) toujours en augmentation dans un contexte économique difficile. Ainsi, une progression des dépenses de l'ordre de 3% est observée, ce qui apparaît comme plutôt maîtrisé compte tenu d'une augmentation des dépenses sociales supérieure à 5%, atténuées par la maîtrise des dépenses dans tous les autres domaines d'activités. Cependant, les recettes présentent de leur côté une évolution négative (de l'ordre de -1%).

1. Des recettes pour la première fois en baisse

Pour la première fois, le Département enregistre une évolution négative de ses recettes de fonctionnement.

Pour avoir une vision juste du compte administratif et pouvoir le comparer au compte administratif 2013, il faut opérer des retraitements comptables :

- Les contributions du Département aux fonds de péréquation qui sont comptablement des dépenses doivent être retraitées en moindre recettes. C'est le cas :
 - o Des 3,4M€ de contribution au fonds de péréquation de la CVAE (retraités comme -3,4M€ de recettes)
 - o Du fonds de solidarité des DMTO qui a comptablement généré une dépense de 7,3M€ et une recette de 8,1M€ (retraités sous forme d'une recette de +0,8M€, ce qui conduit à diminuer les dépenses de fonctionnement -7,3M€ et les recettes de fonctionnement de manière concomitante de -7,3M€) ;
- Le résultat de fonctionnement reporté de 2013 qui figure dans les recettes de fonctionnement (17M€) doit être sorti de l'analyse pour avoir le résultat pur de l'exercice 2014 ;

- Les recettes de cessions immobilières sont comptablement des recettes de fonctionnement mais il vaut mieux les considérer comme des recettes exceptionnelles et donc comme des recettes d'investissement. Elles ont d'ailleurs été mobilisées en 2014 en face de l'acquisition du bâtiment de l'espace Vauban. Les recettes de fonctionnement en sont diminuées de -6,5M€ et les recettes d'investissement sont augmentées d'autant.

Ainsi, en 2014, les recettes de fonctionnement atteignent 975,4M€ avant retraitements comptables, soit 2,37% de plus qu'au CA 2013 mais, une fois les retraitements comptables nécessaires appliqués, les recettes 2014 s'élèvent à 941,2M€, soit une diminution de -0,88% par rapport à 2013.

	2011	2012	2013	2014
Montant sans retraitements	915,9	937,1	952,8	975,4
Evolution	+3,03%	+2,31%	+1,68%	+2,37%
Montant retraité	-	-	949,6	941,2
Evolution	-	-	-	-0,88%

Les prévisions de recettes ont dû être fortement ajustées en cours d'année après le vote du budget pour intégrer d'une part les informations de la loi de finances pour 2014, d'autre part un ralentissement général des recettes fiscales qui a été constaté fin 2013 et qui n'avait pu être pris en compte lors de la préparation du budget 2014.

	2013	2014	Variation
Recettes de fonctionnement	949,6M€	941,2M€	-0,88%
Dont impôts directs	323M€	298M€	-7,7%
Dont impôts indirects	299M€	306M€	+2,35%
Dont dotations	242M€	232M€	-4,14%

Les dotations d'Etat et les revenus liés à la fiscalité représentent 89% des recettes de fonctionnement en 2014. Elles comptaient pour 91% en 2013.

1.1. Des dotations d'Etat en baisse : 2014, première année de la contribution des collectivités au Pacte de confiance et de responsabilité

Pour 2014, les dotations de l'Etat s'élèvent à 232M€, soit une diminution de -4,1%. Le Département a donc dû faire face à une diminution de -10M€ des dotations d'Etat. Ainsi, les dotations d'Etat qui pesaient pour 25,5% des recettes de fonctionnement en 2013 ne comptent plus que pour 24,7% en 2014.

1.2. Recettes fiscales : l'atonie générale et la volatilité de la CVAE ont nécessité des ajustements en cours d'année

La CVAE s'élève à 141,1M€, soit un retrait de 17,2% (-29M€) par rapport à 2013. Ceci s'explique par la contribution exceptionnellement élevée dont a bénéficié le Département en 2013.

De leur côté les recettes de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) progressent de +3,3M€ pour s'établir à 154M€. Elles progressent de +2,2% à un rythme très légèrement inférieur à celui de 2013.

La Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) ralentit encore entre le CA 2013 et le CA 2014 : elle s'établit à 123,2M€ et ne progresse que de +0,6% après une progression 2013 qui était déjà basse (+0,8%).

Pour ce qui concerne les DMTO, ils s'établissent à 94,9M€, soit 6,1M€ de plus qu'en 2013. La hausse du taux à 4,5% au 1^{er} mars a rapporté au Département 9,6M€. Sans la hausse du taux, le Département n'aurait perçu que 85,2M€, soit -3,3M€ par rapport à 2013 (-3,7%). Le Département est par ailleurs resté bénéficiaire du Fonds de péréquation des droits de mutation pour un montant de 4,2M€, soit -1,4M€ par rapport à 2013.

En 2014 les recettes liées à la fiscalité, directe ou indirecte, représentent 64,2% des recettes perçues par le Département, contre 65,5% en 2013.

1.3. L'impact des mesures de la loi de finances 2014

Le fonds de solidarité des DMTO mis en place en loi de finances pour 2014 a rapporté une recette nette de 0,8M€ (par différence entre le montant prélevé de 7,3M€ et le montant encaissé de 8,1M€).

Les frais de gestion de la taxe foncière transférés également en loi de finances pour 2014 ont représenté un gain pour le Département de 11,2M€.

Alors que, notamment sous l'effet de ces mesures décidées par l'Etat en loi de finances pour 2014, les autres Départements millionnaires ont continué à bénéficier d'une progression de leurs recettes en 2014, les recettes du Bas-Rhin ont, elles, diminué, en particulier du fait de la baisse de la CVAE qui est venue se cumuler à la baisse des dotations d'Etat (respectivement -29M€ et -10M€).

2. Des dépenses de fonctionnement tirées à la hausse par les dépenses sociales

De manière pluriannuelle, il est constaté que les dépenses du Département, qui sont inférieures en euros par habitant à celles des autres départements millionnaires, ont progressé moins vite que la moyenne de la strate.

Entre le CA 2013 et le CA 2014, les dépenses de fonctionnement ont progressé de +4%. Il est cependant nécessaire d'opérer certains retraitements comptables pour obtenir une vision plus exacte.

Comme il l'a été exposé ci-dessus à propos des recettes, les contributions aux fonds de péréquation sont comptablement des dépenses ; comme on les considère pour l'analyse comme de moindre recettes, il faut les déduire des dépenses. Cela concerne :

- Les 3,4M€ de contribution au fonds de péréquation de la CVAE (-3,4M€ de dépenses)
- Les 7,3M€ de contribution au fonds de solidarité des DMTO.

Après ces retraitements, l'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à +3%.

Dépenses de fonctionnement (en M€)		
	2013	2014
Montant sans retraitements	826,1	859,2
Evolution	+3,96%	+4,00%
Montant retraité	823,7	848,5
Evolution	+3,66%	+3%

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 98,9% en 2014, soit un taux en légère augmentation par rapport à 2013 (98,7%). Cette évolution est la preuve d'une gestion de plus en plus contrainte des crédits de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement par mission

	Mission (libellé)	2013	2014	Variation en €	Variation en %
1	Aménagement du Territoire	73 082 477,30	70 826 166,79	-2 256 310,51	-3,1%
2	Développement des Territoires	45 891 359,67	44 832 807,14	-1 058 552,53	-2,3%
2	Développement des territoires hors SDIS	15 274 081,36	13 934 571,14	-1 339 510,22	-8,8%
3	Epanouissement de la Personne	36 125 851,71	36 058 708,25	-67 143,46	-0,2%
4	Aide à la Personne	499 815 672,49	526 244 748,16	26 429 075,67	5,3%
5	Total M5 hors péréquation et prélèvement	168 799 549,20	170 517 937,42	1 718 388,22	1,0%
		823 714 910,37	848 480 367,76	24 765 457,39	3,0%

Globalement les dépenses de fonctionnement hors social sont en diminution de -1,66M€, soit -0,51%, ce qui confirme l'effort du Département dans la maîtrise de ses dépenses.

2.1. La progression des dépenses sociales reste soutenue

La progression des dépenses d'aide à la personne reste forte : +5,3% (contre +5,5% en 2013), tirée par l'évolution du nombre de personnes en situation de précarité (RSA) et par l'aide aux personnes handicapées (aide sociale à l'hébergement).

Cette évolution masque des disparités entre les différentes politiques, dont les progressions peuvent être très différentes.

Politique		2013	2014	Variation en €	Variation en %
41	Santé publique	2 976 387,06	2 964 023,67	-12 363,39	-0,42%
42	Enfance et famille	117 708 028,90	116 933 429,82	-774 599,08	-0,66%
43	Personnes handicapés	109 023 014,28	119 784 259,42	10 761 245,14	9,87%
44	Personnes âgées	115 999 207,54	116 910 842,96	911 635,42	0,79%
45	Personnes en situation de précarité	142 963 722,17	158 336 930,35	15 373 208,18	10,75%
46	Lieux d'accueil du public	11 145 312,54	11 315 261,94	169 949,40	1,52%
TOTAL		499 815 672,49	526 244 748,16	26 429 075,67	5,3%

Les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

Pour l'enfance, des mesures de régulation des dépenses ont été mises en place qui permettent d'aboutir à une diminution en 2014.

Pour les personnes handicapées, l'accueil en établissement augmente fortement en particulier du fait de l'augmentation des dépenses pour les personnes handicapées hébergées en EHPAD. Les allocations compensatrices, elles, diminuent (-4,7%) du fait de la mise en œuvre du plan de maîtrise budgétaire sur la PCH et de la baisse continue de l'ACTP depuis la mise en place de la PCH.

Concernant la politique Personnes âgées, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmente modérément (+1,23%) sous l'effet d'une hausse de l'APA en établissement (notamment due à l'ouverture de nouvelles places), hausse limitée par des actions de maîtrise budgétaire qui permettent d'absorber l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif à coût constant.

Pour les personnes en situation de précarité, la hausse de la politique s'explique principalement par la progression de l'allocation RSA qui progresse de +10,1%.

Globalement, entre 2013 et 2014, les trois allocations individuelles de solidarité ont augmenté de 5%.

Pour 2014, sur 247,1M€ dépensés pour ces allocations, seuls 45% ont été compensés par l'Etat. Celui-ci laisse ainsi peser sur le Département plus de la moitié de la dépense.

2.2. Maîtrise des autres dépenses

La baisse des dépenses de la mission Aménagement du territoire est obtenue principalement grâce aux effets des mesures de réorganisation des lignes de transport et par des moindres dépenses de viabilité hivernale du fait d'un hiver 2013/2014 particulièrement doux.

Au sein de la mission Epanouissement de la personne, seule la politique éducation-formation est à la hausse sous l'effet des dotations des collèges en augmentation (+3,6%) tandis que baissent les deux autres politiques Culture & patrimoine et Jeunesse, sport et loisirs.

Au sein de la mission Développement des territoires, les baisses les plus importantes sont dues à la poursuite des effets des réductions et suppressions de dispositifs qui avaient été actées lors du BP 2013.

La dépense en faveur du SDIS augmente, elle, de moins de 1%.

L'évolution de l'administration générale :

En 2014, la masse salariale (chapitre 012 des dépenses) a progressé de 1,6% pour atteindre 136,6M€ contre 134,4M€ en 2013. La progression ralentit puisqu'elle était de +2,3% en 2013. Elle est ainsi limitée à l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Pour ce qui concerne la gestion financière, les dépenses (retraitées du fonds de péréquation de la CVAE et de solidarité DMT0) progressent de 4,9%, soit +0,8M€ du fait de la progression des intérêts de la dette et des indemnités des remboursements anticipés des emprunts (0,96M€).

En matière de services supports, les moyens généraux diminuent de -5,72% (soit -1,14M €). Cette baisse importante est due en grande partie à la diminution des enveloppes des loyers (-0,67M€) du fait du déménagement des services situés à Passerelle 67 vers les ponts couverts et l'espace Vauban, ce dernier bâtiment ayant été acheté par le Département. D'autres frais généraux sont également en baisse.

3. Une baisse significative de l'investissement

3.1. Recettes d'investissement

Les recettes propres d'investissement s'élèvent à 56,3M€ (en intégrant les recettes de cessions qui sont comptablement des recettes de fonctionnement), soit 19,6M€ de plus qu'en 2013. Cette évolution très forte s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'allocation du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est en hausse de +5M€ du fait d'un rattrapage de versement par l'Etat en 2014 ;
- La délégation des crédits d'aide à la pierre augmente de +8,3M€ en partie également du fait d'un rattrapage des versements par l'ANAH en 2014 ;
- Les cessions immobilières sont en hausse de +5,6M€, principalement grâce à la vente exceptionnelle du bâtiment des archives départementales qui a servi à financer l'achat du bâtiment Vauban (cf. *infra*).

3.2. Dépenses d'investissement

Après retraitement des opérations comptables, les dépenses d'investissement réelles s'établissent à 184,2M€, soit un niveau qui reste élevé bien qu'en diminution de -12% par rapport à 2013 (209M€).

La ventilation des dépenses d'investissement par nature de dépenses en 2014 est la suivante :

Nature de dépenses	2013 (M€)	2014 (M€)
Subventions d'investissement	92,4	77,1
Avances remboursables et travaux pour compte de tiers	15,5	10,6
Maîtrise d'ouvrage et dotations du chapitre 10	101,1	96,5
TOTAL	209,0	184,2

La répartition des dépenses d'investissement par mission est la suivante :

Mission	Mission (libellé)	2014
1	Aménagement du Territoire	71 656 166,40
2	Développement des Territoires	32 471 904,93
3	Epanouissement de la Personne	49 163 864,55
4	Aide à la Personne	8 686 327,19
5	Administration Générale hors dette	24 234 409,35
Total hors dette		184 212 672,42

La plus grande partie des dépenses de maîtrise d'ouvrage concerne la mission aménagement du territoire avec les routes pour 38M€, les transports (dont le TSPO), l'habitat et le très haut débit. Au sein de la politique Epanouissement de la personne, ce sont plus de 30M€ qui sont investis dans les collèges.

L'évolution des dépenses d'investissement de l'administration générale est tirée vers le haut par l'acquisition de l'espace Vauban rue Hirn, en vue du déménagement des services installés à Passerelle 67 à la Meinau. Une fois Vauban isolé, l'évolution des dépenses d'investissement de l'administration générale présente le même comportement à la baisse que l'ensemble des missions du Département.

Par ailleurs, l'acquisition de ce bâtiment a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement liées aux loyers de 0,67M€ - avec un effet de 2,5M€ en année pleine.

4. Grands équilibres

4.1. Une épargne en baisse

L'épargne brute dégagée est de 92,7M€, soit 33,1M€ de moins qu'en 2013, ce qui porte le taux d'épargne à un niveau inférieur à 10%, lui aussi en baisse importante alors que le Département avait réussi à maintenir un bon taux jusqu'alors (13%).

Ainsi, la capacité d'autofinancement du Département a chuté de plus de 26% en une année.

	2013	2014
Epargne brute réalisée (après retraitements)	125 863 299,95	92 718 906,31
Taux d'épargne brute	13,2%	9,7%

4.2. Dette

Evolution du stock de dette

En 2014 le recours à l'emprunt s'est élevé à 126 M€ dont 28,6 M€ de refinancement (donc un recours net des refinancements de 97,4M€). Le tableau des emprunts mobilisés en 2014 figure ci-dessous.

Le remboursement de capital a été de 92,8 M€ dont 28,6M€ de refinancement (donc un remboursement net des refinancements de 64,2M€).

En conséquence, le stock de dette a augmenté de +33,2M€ ; il est passé de 675,6M€ au 31/12/2013 à 708,8M€ au 31/12/2014.

Les opérations de refinancement

Le Département et son cabinet de conseil en gestion de la dette avaient analysé au début de l'année 2014 qu'il pourrait être pertinent de rembourser par anticipation certains emprunts dans l'année du fait de leur coût relativement élevé au regard de l'évolution du marché. Du fait de l'abaissement des marges au cours de l'année 2014, cela s'est traduit par le remboursement anticipé effectif des quatre emprunts décrits dans le tableau ci-dessous :

N° CONTRAT	BANQUE	MONTANT INITIAL	INDEX	MARGE	MONTANT REMBOURSE	PRIME VERSEE
66	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 000 000,00	EURIBOR 3M	2,29%	4 666 666,68	140 000,00
46	CAISSE D'EPARGNE	15 000 000,00	LIVRET A	1,75%	10 000 000,00	134 062,50
67	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 000 000,00	EURIBOR 3M	2,29%	5 500 000,00	165 000,00
59	CAISSE D'EPARGNE	10 000 000,00	EURIBOR 3M	2,90%	8 666 666,64	520 000,00
TOTAL					28 833 333,32	

Les indemnités de remboursement anticipé se sont élevées à 0,96M€ mais le gain actuariel est de 2,2M€ grâce au refinancement par des emprunts nouveaux dont les marges se situent entre 1,1% et 1,25% sur Euribor 3 Mois. Le tableau ci-dessous détaille les trois emprunts qui ont été comptabilisés au titre du refinancement :

N° CONTRAT	BANQUE	MONTANT INITIAL	INDEX	MARGE
89	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	15 000 000,00	EURIBOR 3M	1,12%
90	CREDIT COOPERATIF	3 883 333,32	EURIBOR 3M	1,20%
91	CAISSE D'EPARGNE	10 000 000,00	EURIBOR 3M	1,25%
TOTAL		28 883 333,32		

Le gain de ces opérations pour le Département est donc de plus de 1,2M€ sur la durée de vie des emprunts.

Coût de la dette

En 2014, le montant des frais financiers liés à l'emprunt s'élève à 14,6M€ (soit 4% de plus qu'en 2013).

Le taux d'intérêt moyen de la dette en 2014 est de 2,2%, en stabilité par rapport à 2013. Preuve de la bonne gestion de la dette départementale, ce taux est estimé entre 0,4 et 0,5 point au-dessous des moyennes départementales connues.

La proportion d'emprunts fixes / variables reste inchangée par rapport à 2013 : 44% de fixe et 56% de variable.

Le ratio de désendettement du Département se situe désormais à 7,6 années contre 5,3 années fin 2013.

Tableau des emprunts mobilisés en 2014 :

Emprunts et Dettes à l'origine du contrat								
Organisme Prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux fixe ou marge sur index	Taux Initial	Périodicité des Remboursements	Profil d'amortissement
						Taux d'intérêt		
HSBC	09/04/2014	10 000 000,00	Fixe	FIXE	2,4720	2,4720	Annuelle	Echéances Constantes/ Amortissements Progressifs
Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale	14/08/2014	20 000 000,00	Fixe	FIXE	2,1930	2,1930	Semestrielle	Amortissements Constants
Bayerische Landesbank	30/09/2014	12 000 000,00	Fixe	FIXE	1,6350	1,6350	Annuelle	In fine 10 ans
Natixis	06/10/2014	7 000 000,00	Fixe	FIXE	1,2300	1,2300	Annuelle	In Fine 7,5 ans
Caisse d'Epargne d'Alsace	14/12/2014	15 000 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	1,0100	0,0820	Trimestrielle	Amortissements Constants
CA-CIB	15/12/2014	7 500 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	0,9460	0,0820	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse d'Epargne d'Alsace	16/12/2014	10 000 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	1,2500	0,0790	Trimestrielle	Amortissements Constants
CREDIT COOPERATIF	17/12/2014	5 000 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	1,2000	0,0790	Trimestrielle	Amortissements Constants
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	18/12/2014	15 000 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	1,1200	0,0020	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	18/12/2014	2 475 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	0,6000	0,2030	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	18/12/2014	1 000 000,00	PréFixé	EURIBOR 3	0,6000	0,2030	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	24/12/2014	8 147 235,00	PréFixé	INFLATION	1,5400	0,6000	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	24/12/2014	1 348 220,00	PréFixé	INFLATION	1,5400	0,6000	Annuelle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	24/12/2014	8 895 000,00	PréFixé	INFLATION	1,5400	0,6000	Trimestrielle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	24/12/2014	1 013 841,00	PréFixé	INFLATION	1,5400	0,6000	Annuelle	Amortissements Constants
Caisse des Dépôts et Consignations	24/12/2014	1 620 704,00	PréFixé	INFLATION	1,5400	0,6000	Annuelle	Amortissements Constants
TOTAL EMPRUNTE		126 000 000,00						

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

1) Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2014 est de 14 931 182.59 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 30 117 193.67 €

- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 45 048 376.26 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion

- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de 45 048 376.26 € à hauteur de 30 117 193.67 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés et de reporter le solde à hauteur de 14 931 182.59 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2) Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2014 est de 1 225 569.15 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 396 093.12 €

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 829 476.03 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion

- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 "Excédent d'investissement reporté"

- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté"

3) Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2014 se clôture avec un excédent global de 618 653.73 €

- dont un excédent de 282 145.73 € pour l'investissement. Avec le report des exercices antérieurs de 155 701.37 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 437 847.20 €

- dont un excédent de fonctionnement de 336 507.90 €

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion

- décide que le montant total à affecter en 2015 au titre des résultats 2014 est de 393 610.63 €, correspondant au solde du résultat excédentaire comptable 2014 de 336 507.90 €, du Report à nouveau 2012 du compte 110 du résultat de 2010 d'un montant de 322 733.25 €, et du Report à nouveau 2012 du compte 1190 de - 265 630.52 € qui représente le résultat déficitaire de 2012

- décide que l'excédent de 393 610.63 € au titre des résultats 2014, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2016, compte 110.0 millésime 2014

4) Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que le déficit global de clôture de gestion 2014 est de 152 451.93 €
- dont 7 925.04 € de déficit d'investissement. Le Conseil Départemental reporte ce montant en dépenses au compte 001 "Déficit d'investissement reporté"
- dont 144 526.89 € de déficit de fonctionnement. Le Conseil Départemental reporte ce montant en dépenses au compte 002 "Déficit de fonctionnement reporté".

Le Conseil Départemental arrête le compte de gestion.

5) Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que le résultat global de clôture de la gestion 2014 est excédentaire de 5 341.50 €
- dont 1 401.50 € d'excédent d'investissement reporté en 2015 au compte 001 "Excédent d'investissement reporté" et 3 940 € d'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Départemental arrête le compte de gestion.

6) Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2014 est de 1 825 030.61 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 638 341.18 €
Le Conseil Départemental reporte ce montant en 2015 en investissement au compte 001 "Excédent d'investissement reporté"
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 186 689.43 €.
Le Conseil Départemental affecte ce montant à hauteur de 95 296.28 € en investissement au compte 1068 et reporte le solde d'un montant de 91 393.15 au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Départemental arrête le compte de gestion.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY